



## Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 7 juillet 2017

Le 5 juillet, lors de son audition devant la Commission de la culture et de l'éducation de l'assemblée nationale, Jean-Michel Blanquer avait annoncé l'envoi d'une lettre aux enseignants.

Un ministre qui nous exprime son *«respect»* et sa *«considération»*, ce n'est pas nouveau et guère coûteux budgétairement parlant.

Le poète français Pierre Reverdy écrivait : *« Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour »*.

Au-delà des belles phrases de cette lettre, le SNUipp-FSU attend les preuves de respect et de considération de notre nouveau ministre envers les enseignants.

Une preuve de respect du travail des enseignants aurait consisté à laisser la possibilité aux équipes des écoles de poursuivre un travail prometteur engagé depuis deux ans auprès des élèves de l'éducation prioritaire dans le cadre du dispositif *« Plus de maîtres »*.

*« C'est en vous donnant du pouvoir d'initiative, de la capacité d'agir, de définir un projet éducatif à l'échelle de chaque école, de chaque établissement que l'on répondra à tous les défis qui se présentent. »*

Cette phrase ravira les collègues de l'école Pierre Curie à Châlons-en-Champagne dont le dispositif *« PDMQDC »* a été purement et simplement supprimé. Où est la considération pour l'investissement des équipes dans ce projet pour la réussite de tous les élèves ? Où est le *«pouvoir d'agir»* ?

Une preuve de considération envers toutes les équipes qui bénéficiaient d'un *«maître en plus»* et une belle illustration de cette liberté si chère à notre ministre aurait été de les laisser libres de choisir le dispositif pédagogique qu'ils jugeaient le plus efficace pour leurs élèves.

Ce n'est pas le choix que les 13 écoles élémentaires ou primaires en REP+ concernées de notre département ont eu.

C'est l'objet du vœu présenté par le SNUipp-FSU lors du Conseil supérieur de l'éducation réuni le 29 juin.

Le ministre Blanquer souhaite inscrire son concept clef d' *« école de la confiance »* dans *«un temps long qui est celui de l'éducation »*.

Quel dommage que ses premiers actes soient en évidente contradiction avec ce temps long de l'éducation qui, une fois de plus, n'est pas celui des politiques.

Par ailleurs, si le ministre est nouveau, on ne peut pas en dire autant des mesures annoncées ou qui se profilent :

Dédoublage des CP, mesure *« devoirs faits »*, redoublements, retour à la syllabique dans les tiroirs, approche minimaliste et financière de la question des rythmes scolaires.

D'autre part, dire devant la commission de l'assemblée *« Tout ce qui ressemble au dédoublement donne des résultats. Tout ce qui ressemble aux PDMQDC n'a pas donné de résultats »*, c'est proclamer par avance le résultat de l'évaluation annoncée du *« PDMQDC »*.

La réflexion du Ministre quant à une gestion *« plus déconcentrée »* des enseignants peut, quant à elle, donner à penser que l'évaluation définie par les accords PPCR pourrait être remise en question.

Non, décidément, les paroles et les actes de notre nouveau et pragmatique ministre ne nous incitent pas à voter la confiance !

Concernant le groupe de travail de la phase d'ajustement du mouvement, vous avez donné votre avis, Monsieur l'Inspecteur d'académie, sur les demandes de passage en cas particuliers (nouvelles demandes ou demandes acceptées lors de la 1<sup>ère</sup> phase mais non abouties faute de poste vacant).

Rappelons qu'un avis prioritaire du médecin de prévention ou de l'assistante sociale est impératif pour obtenir une priorité au mouvement.

Pourtant, dans un cas au moins, pour 2 avis similaires, vous avez accordé une priorité à l'un des collègues mais pas à l'autre, au regard des éléments de chacun des deux dossiers.

Si nous rejoignons votre analyse concernant les deux situations, nous ne pouvons accepter que des avis médicaux ou sociaux similaires dans leur libellé puissent être traités différemment.

Un travail en amont avec les services concernés nous semble nécessaire pour clarifier les décisions à prendre.

L'année scolaire écoulée des professeurs des écoles stagiaires a été riche et chargée.

Pour la première fois, les délégués du personnel ont été invités au comité départemental de suivi des PES et nous en remercions, Monsieur l'Inspecteur d'académie.

L'évolution de l'accompagnement des PES semble aller dans le bon sens : la volonté d'harmonisation des tutorats et le plan de formation ambitieux présentés par Monsieur Hornewer et Monsieur Bastien en sont la démonstration.

Toutefois, la souffrance exprimée par certains nouveaux collègues laisse à penser qu'il reste une grande marge de progression pour cette formation initiale parfois inadaptée et inéquitable entre les stagiaires.

En effet, les exigences de certains tuteurs restent encore parfois démesurées. On ne peut pas demander à un enseignant débutant la maîtrise d'un enseignant aguerri.

Les postes réservés aux PES sont très variés et certains nécessitent une gestion de classe experte.

A cet égard, les délégués du SNUipp-FSU de la Marne regrettent ne pas avoir participé aux affectations des stagiaires contrairement à ce qu'ils avaient demandé même s'ils comprennent les difficultés calendaires de l'administration.

D'autant plus que nous nous interrogeons quant au traitement des situations personnelles puisque jusqu'à présent, les enfants n'étaient pas pris en compte dans les affectations des stagiaires, ce qui est contraire aux préconisations de la note de service mobilité.

Nous sommes conscients des efforts consentis afin d'améliorer la situation des stagiaires mais la vigilance doit être maintenue afin de proposer une formation initiale véritablement pertinente et équitable pour tous les jeunes enseignants.